



Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats

MOTION DEVELOPPEMENT DURABLE

La FNUJA, réunie en Congrès à AIX EN PROVENCE du 1^{er} au 4 juin 2011,

RAPPELLE son adhésion à une démarche active de promotion et de respect de responsabilité sociétale durable.

SE REJOUIT de l'instauration d'un régime représentatif et décisionnel fondé sur une approche transversale du développement social, environnemental et économique dans le respect des principes de diversité et de légalité.

CONSIDERE qu'aux trois piliers du Développement Durable se rajoute celui se rapportant à la Culture, à l'accès à l'éducation et à la connaissance, aux ressources culturelles de l'humanité et à la possibilité pour chacun de développer sa créativité, constituant des impératifs tout aussi fondamentaux.

EXIGE que la diversité des cultures, patrimoine mondial de l'Humanité, tout comme le patrimoine naturel soit protégée afin d'être transmise aux générations futures.

CONSIDERE que la Culture qui ne saurait être réduite à un service marchand éphémère constitue au contraire un bien commun de l'Humanité ne devant pas faire l'objet d'une mercantilisation et d'une uniformisation généralisées.

REITERE sa volonté de mettre à profit l'expertise juridique des jeunes Avocats notamment en matière de droit du patrimoine culturel immatériel et des nouvelles technologies.

AFFIRME l'engagement des jeunes Avocats à participer à la mise en œuvre de règles juridiques permettant de garantir des pratiques culturelles à la fois libres, diverses, respectueuses de la dignité humaine et accessibles à tous.